



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 115177

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'augmentation fulgurante de la pratique de la césarienne. En France, on enregistre chaque année de 50 à 97 décès maternels, dont la moitié pourrait être évitée pendant la grossesse, lors de l'accouchement ou durant les six semaines suivantes. Ainsi, la pratique de la césarienne devient de plus en plus fréquente (20 % des naissances actuellement) et entraîne un risque accru de mort maternelle après accouchement. En effet, ce risque est multiplié par 3,5 par rapport à une naissance par les voies naturelles. En conséquence, il lui demande s'il envisage de recommander aux obstétriciens d'éviter de pratiquer « les césariennes de confort » lorsque celles-ci ne sont pas médicalement conseillées.

## Texte de la réponse

Le taux de césariennes a pratiquement doublé en 20 ans passant de 10,9 % en 1981 à 20 % en 2003, et cette augmentation porte surtout sur les césariennes pratiquées chez les femmes primipares. Les causes en sont multiples : accroissement de l'âge moyen des femmes à la première grossesse, pratiques médicales plus interventionnistes devant certains diagnostics, grossesses multiples notamment lors d'une assistance médicale à la procréation, diabète gestationnel, hypertension artérielle sévère, accouchements prématurés induits, etc.. Le mode d'organisation des maternités tend aussi à favoriser les césariennes « de précaution » dans les maternités de niveau 1 qui n'ont pas toutes les ressources humaines suffisantes sur place. Le rapport du comité national d'experts sur la mortalité maternelle (décembre 2006) fait état d'un risque de mort maternelle post-partum multiplié par 3,5 en cas d'accouchement par césarienne par rapport aux accouchements par voie basse. Ce comité préconise que la césarienne réponde à des indications précises et qu'elle soit réalisée par des praticiens compétents à formation chirurgicale, capables d'assumer toutes les conséquences d'un tel acte. Le plan périnatalité 2005-2007 « humanité, proximité, sécurité, qualité » répond à ces objectifs : il attire l'attention des professionnels sur les risques iatrogènes d'une « surmédicalisation » des grossesses à bas risque, question qui inclut aussi la pratique excessive des accouchements par césarienne. Le plan prévoit en outre des mesures pour améliorer la sécurité et la qualité des soins notamment pour les grossesses identifiées à risque ou les urgences maternelles, par le renforcement des plateaux techniques des maternités, par la formation continue des professionnels, par la diffusion des recommandations de bonne pratique élaborées par les sociétés savantes (CNGOF InVS/CNEMM) ou la Haute Autorité de santé et par le développement des réseaux de périnatalité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115177

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé** : santé et solidarités

**Ministère attributaire** : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 janvier 2007, page 59

**Réponse publiée le** : 20 février 2007, page 1955